

CENTRE POUR DEMANDEUR-SE-S D'ASILE

# PIAN DEL LAGO

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s Pôle Études et Recensement des Camps Zone Europe L'OBSERVATOIRE des camps de réfugiés

DOLL Gaëlle Février 2020



# CENTRE POUR DEMANDEUR-SE-S D'ASILE DE PIAN DEL LAGO

Localisation du centre

**CONTEXTE D'INSTALLATION DU CENTRE** 

**POPULATION ACCUEILLIE** 

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LA GESTION DU CENTRE

Les gestionnaires du camp Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

**SOURCES ET RÉFÉRENCES** 

PAGE | 03 LOCALISATION |

# Localisation du centre de

# PIAN DEL LAGO



#### LE CENTRE DE PIAN DEL LAGO SE SITUE :

- En périphérie de la commune de Caltanissetta en Sicile, Italie
- 37.469279, 14.033395



SOURCE: GOOGLE MAPS

| CONTEXTE PAGE | 04

# CONTEXTE D'INSTALLATION DU CENTRE

# CONTEXTE DE CRÉATION DU CENTRE

Le centre de Pian del Lago est situé à la périphérie de la ville italienne de Caltanissetta au sud de la Sicile (61 064 habitant-e-s [1]). Le centre d'accueil de demandeur-se-s d'asile de Pian del Lago se trouve sur le même site qu'un centre de rétention (abrégé CPR en italien) de migrant-e-s en situation irrégulière en vue de leur expulsion [2]. Ces centres sont gérés et dépendent de la préfecture de Caltanisseta représentant le Ministère de l'Intérieur. Les centres de rétention n'étant pas l'objet de cette étude, elle se concentrera sur le centre d'accueil.

Ce centre est un centre de premier accueil, abrégé CARA en italien. Il fait partie du système italien d'accueil des demandeur-se-s d'asile du Ministère de l'Intérieur, l'Etat italien étant partie à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié-e-s. Depuis le décret-loi « Immigration et sécurité » adopté le 29 novembre 2018 par le Parlement [3], sur l'initiative du Ministre de l'Intérieur de l'époque Matteo Salvini, le système d'accueil des demandeur-se-s d'asile a été réorganisé et le centre de Pian del Lago s'inscrit dans ce contexte [4].

Le CARA de Pian del Lago a donc évolué depuis la réforme du système d'accueil en 2018. Sa création est antérieure, sa date d'ouverture n'est évoquée que dans un seul article et remontrait à 1998 [5]. Il est plus certain que sa création ait relevé du Ministère de l'Intérieur et au niveau local de la préfecture de Caltanissetta avec la participation de la municipalité [6].

Certains articles évoquent également un 3ème centre, sans pouvoir déterminer précisément si cette structure correspond à un autre centre d'accueil qui aurait pu être supprimé par la réforme de 2018, à un centre temporaire fermé ou à toute autre structure de la préfecture [7].

PAGE | 05 CONTEXTE |

# LA POPULATION ACCUEILLIE

Le centre de Pian del Lago est composé de 2 structures différentes, un centre de premier accueil et un centre de rétention.

Selon la préfète de Caltanissetta, Cosima Di Stani, le centre de premier accueil (CARA) comptait 383 demandeur-se-s d'asile, mi-décembre 2019, tandis que le centre de rétention pour hommes (CPR) a une capacité d'accueil d'environ 70 places [8]. Le nombre exact de personnes détenues n'est pas connu, ces personnes en situation irrégulière étant dans l'attente d'une expulsion [9].

Il n'y a aucune information précise relative aux nationalités des personnes hébergées au centre de Pian del Lago. Il est très probable que ce centre compte des familles et des mineur-e-s non accompagné-e-s. Selon la réglementation italienne, les mineur-e-s non accompagné-e-s doivent être hébergé-e-s dans les structures recevant les personnes sous protection internationale (système SIPROIMI) afin de leur fournir une plus grande protection qu'au sein des centres de premier accueil (CARA), comme celui de Pian del Lago. Cependant, s'il est impossible de trouver des places disponibles dans ces structures, des mineur-e-s non accompagné-e-s peuvent être hébergé-e-s dans les centres de premier accueil (CARA) de manière temporaire.[10] Il n'existe, pour autant, aucune information sur la présence de mineur-e-s non accompagné-e-s dans le centre de Pian del Lago.

#### |DÉMOGRAPHIE:









# LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

L'Etat italien est à l'origine de ce centre et son rôle est essentiel dans sa gestion, à travers la préfecture de Caltanisseta. Le centre de Pian del Lago est une structure étatique, gérée par la préfecture et la municipalité bien que certains services soient délégués à des entreprises privées. La gestion et l'évolution du centre sont donc directement liées à la politique migratoire du ministère de l'Intérieur.

Avant le décret-loi du 29 novembre 2018, le Système de protection des réfugié-e-s demandeur-se-s d'asile (Sistema di protezione per richiedentiasilo e rifugiati, SPRAR) reposait sur un accueil à deux niveaux. Après un premier accueil en Hotspots, conservés dans le nouveau système, les demandeur-se-s d'asile étaient hébergé-e-s des centres gouvernementaux demandeur-se-s d'asile (Centro di accoglienza per richiedentiasilo. CARA) des et d'hébergement (Centro di accoglienza, CDA). Ce second niveau d'hébergement dans les CDA a été supprimé par le décret-loi. À présent, tout le système de premier accueil des demandeur-se-s d'asile repose sur les CARA (Centre d'hébergement pour demandeur-se-s d'asile) dans lesquels sont mis en place les premières aides et procédures administratives en vue de déterminer le statut juridique. Les personnes quittent hébergements de premier accueil (CARA) une fois qu'une protection internationale leur a été octroyée. Ces personnes bénéficient alors du Système de protection des bénéficiaires protection et des mineur-e-s non-accompagné-e-s titolari di protezione per protezioneinternazionale e minoristranieri non accompagnati, SIPROIMI), crée par le décret-loi du 29 novembre 2018. Seulement une partie réduite des demandeur-se-s d'asile bénéficie de ce système plus ouvert favorisant leur intégration et leur autonomie.[11]

La réduction du nombre de centres depuis novembre 2018 et la nécessité pour les demandeur-se-s d'asile de bénéficier d'une place dans ces centres pour obtenir l'assistance de l'Etat entraînent parfois une surpopulation dans certains CARA. Dans ces cas, des centres d'hébergement d'urgence (Centri di accoglienza straordinaria, CAS) sont mis en place par la préfecture sur demande du Ministère de l'Intérieur, avec un accès aux services réduit. Les demandeur-se-s d'asile ne sont censés séjourner dans les CAS que temporairement avant un transfert en CARA.[12]

Depuis la réforme de 2018, les financements ont été réduit et les CARA sont devenus plus grands. Cette évolution a poussé à la réduction des services fournis, principalement les activités visant à faciliter l'intégration à la société italienne des personnes accueillies. L'objectif du décret-loi de novembre 2018 apparaît plus centré sur la sécurité et le contrôle par la concentration des populations que sur l'assistance et la protection des personnes accueillies.

Les préfectures privilégient de grands centres, comme celui de Pian del Lago, pour des questions de budget mais aussi pour contrôler plus facilement les demandeur-se-s d'asile que dans un système d'hébergements plus diffus et intégré. L'accès à des structures plus pérennes, plus ouvertes et permettant de meilleures conditions de vie est conditionné à l'obtention d'une protection internationale, ce qui d'après les chiffres du ministère de l'Intérieur ne concerne que très peu de demandeur-se-s d'asile.[13]

#### LA GESTION DU CENTRE

#### LES GESTIONNAIRES DU CENTRE



Préfecture et municipalité de Caltanissetta

#### • Les gestionnaires du centre

Les CARA dépendent des préfectures qui les mettent en place. Le centre de Pian del Lago est donc géré par la préfecture et la municipalité de Caltanisseta [14]. L'Etat italien à travers la préfecture conserve les compétences de surveillance des structures, d'identification des personnes et de détermination de leur statut juridique. Les services de bases de restauration, de nettoyage et de santé sont, quant à eux, distribués par des coopératives sociales [15]. Ces coopératives sociales sont choisies sur la base d'appels d'offre de marchés publics. La coopérative Essequadro était chargée de ces services jusqu'à février 2020 et doit être remplacée par la coopérative San Filippo Neri [16]. Un nouvel l'appel d'offre a été lancé en septembre 2019 par la municipalité, la nouvelle coopérative San Filippo Neri doit donc prendre le relai en février 2020 pour une durée d'un an, renouvelable 12 mois, pour les services personnels et administratifs, la restauration et le nettoyage .[17]

### SERVICES ASSURÉS DANS LE CENTRE

Les services devant être fournis dans les centres gérés par l'Etat, comme le CARA de Pian del Lago, sont déterminés par un décret du Ministre de l'Intérieur du 20 novembre 2018. Ce décret vise à uniformiser les conditions de vie dans ces centres, en prenant malgré tout en compte les différences existantes entre les structures. En vertu de ce décret, les services doivent être fournis par la préfecture, par le biais des municipalités [18]. Généralement, les services liés à la restauration et au nettoyage sont assurés par des coopératives sociales. Au CARA de Pian del Lago la coopérative Essequadro assure ces services jusqu'en février 2020[19] et doit être remplacée par la coopérative San Filippo Neri.[20]



#### SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ :

Le décret ministériel de novembre 2018 a réduit l'apport financier accordé aux centres, de 35€ par personne et par jour à 21€ [21]. Cette réduction a eu pour conséquence la diminution des services accessibles dans ces centres. Le décret prévoit que des services de base doivent être assurés, comme la garantie d'un accès à l'hygiène, la fourniture de repas [22], l'octroi d'une somme d'argent (de 2€50 par jour et par personne), ou encore la fourniture de cartes de forfaits téléphoniques de 5€. Ces services de bases excluent donc les activités, jusqu'alors proposées dans les centres d'hébergement, comme des cours d'italien ou des formations professionnelles visant à l'intégration des personnes. L'assistance psychologique n'est plus disponible que dans les centres de rétention (comme l'un des deux centres de Pian del Lago) et l'assistance juridique est largement réduite. Par ailleurs, le décret ne mentionne pas de services d'assistance spécifiques aux catégories de personnes plus vulnérables et ne définit pas non plus le « niveau de vie et de subsistance adéquat » devant déterminer les services de bases à fournir. Par ailleurs, tous ces services, dont l'allocation journalière, ne sont offerts qu'aux personnes hébergées dans les centres, entraînant, par moment, une surpopulation dans certains centres. [23]



#### **SCOLARISATION:**

En outre, le droit italien assure l'accès à la scolarisation, aux soins et à l'emploi aux demandeur-se-s d'asile hébergé-e-s dans les centres de premier accueil comme celui de Pian del Lago. Le droit italien impose la scolarisation des enfants jusqu'à 16 ans qu'ils soient italiens ou étrangers. Tous les mineur-e-s étranger-ère-s ont donc accès à l'éducation et à des cours d'italien. [24]



#### ACCÈS À L'EMPLOI :

Selon l'article 22 §1 du décret législatif du 18 août 2015 [25], les demandeur-se-s d'asile peuvent commencer à travailler 60 jours après leur arrivée dans un centre d'hébergement. Mais en réalité, il est très difficile pour les demandeur-se-s d'asile d'avoir accès au marché du travail, les titres permettant de travailler étant rarement délivrés, à quoi s'ajoutent des situations économiques difficiles dans certaines régions et l'éloignement des CARA des villes. Ces difficultés ont été accentuées par la suppression des activités d'intégration comprenant des cours d'italien, des formations professionnelles ou la possibilité de participer à des projets locaux d'utilité sociale. [26]



#### **ACCÈS AUX SOINS:**

Les demandeur-se-s d'asile, à partir de leur enregistrement, peuvent bénéficier du système de soins national. Pour en bénéficier, les demandeur-se-s d'asile doivent tout de même s'enregistrer auprès des bureaux locaux de santé, avec une condition de domiciliation, leur permettant obtiennent une carte européenne d'assurance maladie. Cependant, la barrière de la langue et le manque de connaissances du personnel de santé italien concernant les problèmes spécifiques que peuvent rencontrer les demandeur-se-s d'asile posent des problèmes concernant l'effectivité de l'accès aux soins. Les soins sont gratuits pour toute la durée de la procédure en Sicile. [27]



#### MODALITÉS D'ACCÈS AU CENTRE :

Concernant le centre de premier accueil, les sorties ne sont autorisées qu'en journée. Il est donc nécessaire de demander une autorisation pour quitter le centre quelques jours, sans quoi l'aide matérielle apportée au demandeur ou à la demandeuse d'asile pourra lui être retirée. [28]

# ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Les conditions de vie et les services fournis dans les différents centres devraient être identiques, mais en réalité, ils varient en fonction des prestataires et de la gestion du centre. Il n'existe pas, comme cela était le cas sous le système SPRAR, un rapport annuel faisant état des conditions de vie dans les centres. Il est donc difficile d'avoir des informations sur les conditions réelles de vie et la qualité des services fournis.[29] Cependant, les problèmes liés à la rémunération du personnel travaillant au sein du centre tendent à montrer que le financement est difficile et que les conditions de vie des demandeur-se-s d'asile se dégradent tout comme les conditions de travail du personnel [30]. Selon l'ONG LasciateClEntrare qui mène une campagne contre la rétention administrative des migrant-e-s, les conditions de vie au sein du CPR sont indignes, les locaux sont dégradés et les services de base comme l'accès à l'hygiène et aux soins ne sont pas assurés. Un homme est décédé début janvier 2020 dans ce centre faute de soins.[31]

Il n'existe que très peu d'informations sur les conditions de vie réelles à l'intérieur du centre, mais la presse locale rapporte les difficultés des employé-e-s du centre, qui peuvent nous renseigner sur la situation réelle.

Le centre est géré par la coopérative sociale Essequadro, jusqu'en février 2020, payée par la municipalité et doit être remplacé par la coopérative San Filippo Neri. La coopérative sociale s'occupe de la restauration, du ménage, mais également de la gestion administrative du centre. Les employé-e-s de ces coopératives ont vu leurs temps de travail et leurs salaires diminuer considérablement et les articles rapportent également d'importants retards de salaires[32].

Le mois de novembre n'a été payé par la coopérative que fin décembre 2019, les employé-e-s ont aménagé leurs temps de travail afin d'éviter le licenciement de certain-e-s collègues et des actions syndicales ont été menées afin de faire pression sur la préfecture[33].

Ces difficultés et les retards de paiements seraient liés, selon la coopérative, à un problème de financement [34]. De manière plus générale, la politique de réduction des moyens alloués aux centres par le décret-loi de novembre 2018 a également un impact important sur ce problème de financement [35]. Le changement de coopérative sociale gestionnaire du centre, de la coopérative Essequadro par la coopérative San Filippo Neri, est marqué par ce conflit relatif aux salaires et au temps de travail des employé-e-s [36].

Différents syndicats d'employé-e-s du centre ont formulé des demandes à la préfecture Caltanisseta concernant l'amélioration des conditions de travail, des contrats de travail, mais aussi l'amélioration plus générale des conditions de vie des personnes séjournant dans le centre. Les syndicats ont évoqué, par exemple, la création d'une structure spécifique pour les mères et les enfants au sein du CARA. [37] La détérioration des conditions de travail des employé-e-s peut laisser craindre que les services de bases, dont doivent bénéficier les demandeur-se-s d'asile ne sont pas assurés correctement, détériorant également leurs conditions de vie. Un projet de rénovation est évoqué pour le centre de rétention, mais le CARA ne semble pas concerné. Les changements au sein du CARA ne semblent concerner que la nouvelle coopérative sociale qui doit prendre le relai de la gestion du centre en février [38].

Les problèmes, qui ressortent du peu d'informations disponibles, semblent directement liés au mode de gestion en partie privatisé des centres d'accueil. La privatisation d'une partie de la gestion des centres d'accueil par l'Italie entraîne, en raison de la recherche de profit, la restriction de services accordés aux demandeur-se-s d'asile et la détérioration de leurs conditions de vie.[39]

SOURCES PAGE | 12

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1]http://dati.istat.it/Index.aspx?QueryId=18566

[2]« Il prefetto Di Stani: "Caltanissetta è tra le città più sicure" », Giornale di Sicilia, 17 décembre 2019, https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2019/12/17/il-prefetto-di-stani-caltanissetta-e-tra-le-citta-piu-sicure-7eee2b94-5ab4-4693-98c1-e193a26640be/, consulté le 6 février 2020.

« Il senatoreFaraone visita il centro di Pian del Lago e scrive al Ministrodell'Interno: "Quali iniziative per riqualicarlo?" », SEGUO News, , 13 juin 2019, http://www.seguonews.it/il-senatore-faraone-visita-il-centro-di-pian-del-lago-e-scrive-al-ministro-dellinterno-quali-iniziative-per-riqualificarlo, consulté le 6 février 2020.

[3] « Que contient le décret anti-immigration adopté en Italie ? », Info Migrants, 29 novembre 2018, https://www.infomigrants.net/fr/post/13655/que-contient-le-decret-anti-immigration-adopte-en-italie, consulté le 15 septembre 2020.

Decreto-legge 4 ottobre 2018, n. 113, Gazzetta Ufficiale, https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2018/12/03/18A077 02/sg, consulté le 15 septembre 2020.

Cf. 3. Rôle de l'Etat hôte

[4] ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018. pp. 93-96. https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/housing/types-accommodation. ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre pp. https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/short-overview-italian-receptionsystem.

[5]« Il senatore Faraone visita il centro di Pian del Lago e scrive al Ministro dell'Interno : "Quali iniziative per riqualicarlo?" », SEGUO News, 13 juin 2019, http://www.seguonews.it/il-senatore-faraone-visita-il-centro-di-pian-del-lago-e-scrive-al-ministro-dellinterno-quali-iniziative-per-riqualificarlo, consulté le 6 février 2020.

[6]« Ecco le cifre dell'accoglienza in Italia », Lavoce.info, 29 janvier 2019, https://www.lavoce.info/archives/57325/ecco-le-cifredellaccoglienza-in-italia/, consulté le 6 février 2020. [7]« Il senatore Faraone visita il centro di Pian del Lago e scrive al Ministro dell'Interno : "Quali iniziative per riqualicarlo?" », SEGUO News, 13 juin 2019, http://www.seguonews.it/il-senatore-faraone-visita-il-centro-di-pian-del-lago-e-scrive-al-ministro-dellinterno-quali-iniziative-per-riqualificarlo, consulté le 6 février 2020.

Nicola DIGIUGNO, « Integrazione e solidarietà al primo posto per fare i conti con i fenomeni migratori », QdS.it, 10 septembre 2019, https://qds.it/caltanissetta-integrazione-e-solidarieta-al-primo-posto-per-fare-i-conticon-i-fenomeni-migratori/?refresh\_ce, consulté le 6 février 2020.

[8]« Il senatore Faraone visita il centro di Pian del Lago e scrive al Ministro dell'Interno : "Quali iniziative per riqualicarlo?" », SEGUO News, 13 juin 2019, http://www.seguonews.it/il-senatore-faraone-visita-il-centro-di-pian-del-lago-e-scrive-al-ministro-dellinterno-quali-iniziative-per-riqualificarlo, consulté le 6 février 2020.

[9] Ivana BAIUNCO, « Il prefetto Di Stani: "Caltanissetta è tra le città più sicure" », Giornale di Sicilia, 17 décembre 2019

https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2019/12/17/il-prefetto-di-stani-caltanissetta-e-tra-le-citta-piu-sicure-7eee2b94-5ab4-4693-98c1-e193a26640be/, consulté le 6 février 2020.

[10]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, pp. 107-113, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/special-reception-needs-vulnerable-groups.

[11] ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, 93-96. pp. https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/housing/types-accommodation. (Associazione per gli Studi sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre pp. https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/short-overview-italian-receptionsystem.

SOURCES |

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

[12]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 93-96, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/housing/types-accommodation. per Studi ASGI (Associazione gli Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018. pp. https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/r eception-conditions/short-overview-italian-receptionsystem.

[13]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 80-81, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/short-overview-italian-reception-system.

Decreto-legge 4 ottobre 2018, n. 113, Gazzetta Ufficiale, https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2018/12/03/18A077 02/sg, consulté le 15 septembre 2020.

Alfonso LANGASTRO, Mariasole LISCIANDRO, « Ecco le cifre dell'accoglienza in Italia », Lavoce.info, 29 janvier 2019, https://www.lavoce.info/archives/57325/ecco-lecifre-dellaccoglienza-in-italia/, consulté le 6 février 2020. Ministero dell'Interno, Dossier Viminale, Un anno di attività del Ministero dell'Interno, 1 Août 2018 - 31 Juillet 2019, p. 29-36.

[14] ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, pp. 84-86, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels.

[1] Cultures Monde, France Culture, « Les frontières de la colère (2/4): Accords migratoires: les nouvelles portes de l'Europe », 1 octobre 2019, 41ème à 45ème minutes, intervention de Lydie Arbogast (Responsable des questions européennes à la Cimade)

[15] « Caltanissetta. Centro per migranti di Pian del Lago, nuovo rinvio sul futuro dei lavoratori », SEGUO News, 27 janvier 2020, http://www.seguonews.it/caltanissetta-centro-per-migranti-di-pian-del-lago-nuovo-rinvio-sul-futuro-dei-lavoratori, consulté le 6 février 2020.

Giorgio DORE, « Caltanissetta, centro profughi di Pian del Lago : decine di dipendenti a rischio », Giornale di Sicilia, 28 janvier 2020, https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2020/01/28/c altanissetta-centro-profughi-di-pian-del-lago-decine-di-dipendenti-a-rischio-327b534c-531d-481d-9201-ce789d5baeac/, consulté le 6 février 2020.

[16] « Caltanissetta. Centro per migranti di Pian del Lago, nuovo rinvio sul futuro dei lavoratori », SEGUO News, 27 janvier 2020, http://www.seguonews.it/caltanissetta-centro-per-migranti-di-pian-del-lago-nuovo-rinvio-sul-futuro-dei-lavoratori, consulté le 6 février 2020.

Giorgio DORE, « Caltanissetta, centro profughi di Pian del Lago : decine di dipendenti a rischio », Giornale di Sicilia, 28 janvier 2020, https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2020/01/28/c altanissetta-centro-profughi-di-pian-del-lago-decine-di-dipendenti-a-rischio-327b534c-531d-481d-9201-ce789d5baeac/, consulté le 6 février 2020.

[17]Alberto SARDO, « Centro d'accoglienza Pian del lago: Accreditati gli stipendi agli operatori. A febbraio la nuova gestione », Radio CL1, 24 décembre 2019, https://www.radiocl1.it/centro-daccoglienza-pian-del-lago-accreditati-gli-stipendi-agli-operatori-a-febbraio-lanuova-gestione/, consulté le 6 février 2020.

[18]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, pp. 84-86, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels.

[19]Alberto SARDO, « Centro d'accoglienza Pian del lago: Accreditati gli stipendi agli operatori. A febbraio la nuova gestione », Radio CL1, 24 décembre 2019, https://www.radiocl1.it/centro-daccoglienza-pian-del-lago-accreditati-gli-stipendi-agli-operatori-a-febbraio-la-nuova-gestione/, consulté le 6 février 2020.

[20]« Caltanissetta. Centro per migranti di Pian del Lago, nuovo rinvio sul futuro dei lavoratori », SEGUO News, 27 janvier 2020, http://www.seguonews.it/caltanissetta-centro-per-migranti-di-pian-del-lago-nuovo-rinvio-sul-futuro-dei-lavoratori, consulté le 6 février 2020.

Giorgio DORE, « Caltanissetta, centro profughi di Pian del Lago : decine di dipendenti a rischio », Giornale di Sicilia, 28 janvier 2020, https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2020/01/28/c altanissetta-centro-profughi-di-pian-del-lago-decine-di-dipendenti-a-rischio-327b534c-531d-481d-9201-ce789d5baeac/, consulté le 6 février 2020.

[21]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, pp. 84-86, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels.

SOURCES PAGE | 14

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

[22]Alberto SARDO, « Centro d'accoglienza Pian del lago: Accreditati gli stipendi agli operatori. A febbraio la nuova gestione », Radio CL1, 24 décembre 2019, https://www.radiocl1.it/centro-daccoglienza-pian-del-lago-accreditati-gli-stipendi-agli-operatori-a-febbraio-lanuova-gestione/, consulté le 6 février 2020.

[23]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report: Italy", 31 décembre 2018, pp. 84-86, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/forms-and-levels.

[24]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 103, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/employment-education/accesseducation.

[25]Decreto legislativo 18 agosto 2015, n. 142, Gazzetta Ufficiale.

https://www.gazzettaufficiale.it/eli/id/2015/09/15/15G001 58/sg.

[26]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 102, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/employment-education/access-labour-market.

[27]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 104-106, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/health-care.

[28]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 90-92, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/access-and-forms-reception-conditions/freedom-movement.

[29]ASGI (Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione), "Country Report : Italy", 31 décembre 2018, pp. 96-101, https://www.asylumineurope.org/reports/country/italy/reception-conditions/housing/conditions-reception-facilities.

[30]« Il senatore Faraone visita il centro di Pian del Lago e scrive al Ministro dell'Interno : "Quali iniziative per riqualicarlo?" », SEGUO News, 13 juin 2019, consulté le 6 février 2020.

[31]LasciateCIEntrare, « Aymen, morto di CPR a Caltanissetta », 12 janvier 2020, https://www.lasciatecientrare.it/aymen-morto-di-cpr-a-caltanissetta/

[32] « Caltanissetta, centro di accoglienza Pian del Lago: dipendenti con stipendio ridotto. Cisl: "Urgono soluzioni" », Radio CL1, 22 novembre 2019, https://www.radiocl1.it/caltanissetta-centro-diaccoglienza-pian-del-lago-dipendenti-con-stipendio-ridotto-cisl-urgono-soluzioni/, consulté le 6 février 2020.

[33]Alberto SARDO, « Centro d'accoglienza Pian del lago: Accreditati gli stipendi agli operatori. A febbraio la nuova gestione », Radio CL1, 24 décembre 2019, consulté le 6 février 2020.

« Caltanissetta, lavoratori del centro di pian del Lago senza stipendio: pronti ad incatenarsi », SEGUO News, 23 décembre 2019, http://www.seguonews.it/caltanissetta-lavoratori-del-centro-di-accoglienza-di-pian-del-lago-senza-stipendio-pronti-ad-incatenarsi, consulté le 6 février 2020.

Rita CINARDI, « Caltanissetta, lavoratori di Pian del Lago in sit in da 5 giorni: continua lo sciopero della fame per Gaetano Crisafi », SEGUO News, 2 février 2020, http://www.seguonews.it/caltanissetta-lavoratori-dipian-del-lago-in-sit-in-da-5-giorni-continua-lo-scioperodella-fame-per-gaetano-crisafi.

[34]Alberto SARDO, « Centro d'accoglienza Pian del lago: Accreditati gli stipendi agli operatori. A febbraio la nuova gestione », Radio CL1, 24 décembre 2019, consulté le 6 février 2020.

[35]« Caltanissetta, centro di accoglienza di Pian del Lago: un centinaio di lavoratori preoccupati per il loro futuro », SEGUO News, 26 février 2019, http://www.seguonews.it/caltanissetta-centro-diaccoglienza-un-centinaio-di-lavoratori-preoccupati-per-il-loro-futuro, consulté le 6 février 2020.

SOURCES

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

[[36]« Caltanissetta. Centro per migranti di Pian del Lago, nuovo rinvio sul futuro dei lavoratori », SEGUO News, 27 janvier 2020, http://www.seguonews.it/caltanissettacentro-per-migranti-di-pian-del-lago-nuovo-rinvio-sulfuturo-dei-lavoratori, consulté le 6 février 2020.

Giorgio DORE, « Caltanissetta, centro profughi di Pian del Lago : decine di dipendenti a rischio », Giornale di Sicilia, 28 janvier 2020, https://caltanissetta.gds.it/articoli/cronaca/2020/01/28/c altanissetta-centro-profughi-di-pian-del-lago-decine-didipendenti-a-rischio-327b534c-531d-481d-9201-ce789d5baeac/, consulté le 6 février 2020.

dipendenti con stipendio ridotto. Cisl: "Urgono soluzioni" SEGUO News, 22 novembre http://www.seguonews.it/caltanissetta-centro-di-piandel-lago-dipendenti-con-stipendio-ridotto-cisl-urgonosoluzioni, consulté le 6 février 2020. « Caltanissetta, centro di accoglienza Pian del Lago: dipendenti con stipendio ridotto. Cisl: "Urgono soluzioni" Radio CL1. 22 novembre 2019. https://www.radiocl1.it/caltanissetta-centro-diaccoglienza-pian-del-lago-dipendenti-con-stipendioridotto-cisl-urgono-soluzioni/, consulté le 6 février 2020.

[37]« Caltanissetta, centro di accoglienza Pian del Lago:

[38]Nicola DIGIUGNO, « Integrazione e solidarietà al primo posto per fare i conti con i fenomeni migratori », QdS.it, 10 septembre 2019, https://qds.it/caltanissetta-integrazione-e-solidarieta-al-primo-posto-per-fare-i-conticon-i-fenomeni-migratori/?refresh\_ce, consulté le 6 février 2020.

[39]Cultures Monde, France Culture, « Les frontières de la colère (2/4): Accords migratoires: les nouvelles portes de l'Europe », 1 octobre 2019, 41ème à 45ème minutes, intervention de Lydie Arbogast (Responsable des questions européennes à la Cimade)